

# COM(2026) 6030 FINAL

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 02 octobre 2026

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 02 octobre 2026

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de décision d'exécution du Conseil arrêtant, conformément au règlement (UE) 2022/922 du Conseil, des recommandations concernant les mesures correctives destinées à remédier aux manquements graves en matière d'échange d'informations et de gestion des frontières constatés lors de l'évaluation Schengen de la Belgique effectuée en 2026**

*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*